

La Charte

Charte mise à jour en 1997 (ordre des chapitres modifié en 2014)

1- Des nouvelles solidarités entre architectes

La profession libérale est pour beaucoup d'entre nous un choix de mode d'exercice par défaut.

Son idéologie traditionnelle incline plus à la rivalité qu'à la solidarité. Si une certaine solitude est nécessaire à notre travail, elle n'est pas nécessairement synonyme d'isolement.

Nous avons tant à partager et faire partager : notre désir d'architecture, nos interrogations, nos expériences.

Nous aspirons à modifier les rapports entre architectes et à leur substituer de nouvelles solidarités, c'est pourquoi nous nous engageons à :

. **créer un lieu permanent** d'échange et de partage d'expériences, un lieu de débat d'idées

. **mettre en place de véritables services** pour la transmission, la mise à disposition d'informations de tous ordres.

Nous voulons faire de notre syndicat une organisation susceptible de nous aider collectivement dans tous les problèmes liés à notre pratique.

C'est à ce prix que nous parviendrons à rompre l'isolement dans lequel aujourd'hui la plupart des architectes désespèrent et s'abîment.

2- Du respect d'une déontologie exigeante

La revendication et l'affirmation de notre identité et de notre spécificité ne peuvent s'exercer dans la confusion; **confusion des rôles, des idées, des intérêts.**

L'accès à la commande ne saurait dépendre de l'apport au maître d'ouvrage de services fonciers ou financiers. De même nous n'avons pas vocation à être au service immédiat du politique ou encore à être les agents commerciaux des entreprises.

Nous avons un devoir de vigilance dans le maniement des idées, **affirmer nos valeurs nous interdit d'aller systématiquement dans le sens de la pensée dominante ou des concepts à la mode.**

Ayons le courage de mettre en cohérence notre discours et nos actes : il y va de notre crédibilité et de notre part de liberté.

Nous avons un devoir de bienveillance : **la diversité des expressions architecturales**, dès lors qu'elle est le fruit d'un réel travail d'architecture, doit être respectée et encouragée.

Les divergences d'école le débat d'idées et l'émulation sont une richesse culturelle pas un enjeu d'affaire.

Nous avons enfin un devoir d'ingérence : exprimer et dénoncer les pratiques nuisibles à l'espace urbain, les projets destructeurs, les concours alibi, et plus généralement **prendre position dans les débats de société chaque fois que les valeurs que nous défendons sont menacées.**

Collectivement, le Syndicat de l'architecture veut exprimer une certaine conscience des architectes.

3- Des enjeux historiques et urbains de nos interventions

Tout architecte doit d'abord penser et résoudre l'inscription de son projet dans **le site**, que celui-ci soit **naturel, urbain ou périurbain.**

Quelle que soit l'échelle de nos interventions, nous sommes comptables des lieux où nous construisons et nous devons en priorité **nous interdire de nuire à l'environnement.**

A l'heure où la quasi-totalité du territoire est devenu urbain, nous avons une responsabilité particulière dans le devenir de nos villes.

La question décisive de notre époque n'est **pas celle de la révolution du langage architectural mais celle de sa mise en œuvre** dans un projet de reconquête de la ville. Il est devenu urgent de réconcilier l'architecture avec la ville.

Si l'architecture n'est pas en mesure à elle seule de résoudre **la crise de la ville et des périphéries urbaines**, si elle ne peut apporter à elle seule une solution à l'exclusion sociale, **encore faut-il qu'elle ne l'aggrave pas.**

4- De la qualité de nos prestations et services

La société en nous confiant le dessin et la réalisation de ses lieux de vie, **nous reconnaît des compétences** qu'il est de notre devoir de mettre en pratique avec rigueur.

Tout projet voit le jour dans **un réseau de contraintes financières, techniques et réglementaires de plus en plus complexe.** Il est de notre responsabilité de les intégrer et, si elles nous paraissent injustifiées ou inadéquates, de les faire évoluer.

Nous exerçons le plus souvent dans de mauvaises conditions – **programme mal réfléchi, rémunération trop faible, temps de travail insuffisant** – qui ne favorisent pas une pratique de qualité. A nous de revendiquer et d'obtenir collectivement des conditions d'exercice adéquates **pour que le travail architectural soit respecté.**

Il nous appartient, dans le respect de l'intégralité des missions qui nous sont confiées, de faire preuve de notre capacité d'écoute et de compréhension, d'analyse et de proposition, de notre maîtrise dans la mise en forme du projet, dans son exécution et son économie.

Notre responsabilité est ici pleine et entière, c'est une question de formation, de travail et de culture.

5- De l'architecture comme valeur sociale et culturelle

L'architecture est un art porteur de valeurs sociales et culturelles et nous refusons d'envisager l'architecture uniquement comme une réponse à la satisfaction de besoins ou comme un pur objet artistique.

Nous n'avons pas seulement à satisfaire les besoins sociaux tels qu'ils s'expriment au travers des programmes et des normes. **Nous avons le devoir de reconnaître la nature de la demande sociale et si nécessaire de la révéler.**

Nous devons produire une architecture porteuse de sens, qui exprime les valeurs de la communauté des humains et qui procure **une émotion et un plaisir esthétique à ceux qui l'utilisent ou la contemplent.**

C'est à nous architectes qu'il revient de revendiquer et d'assumer pleinement cette dualité **entre l'art et l'usage**, dualité qui est l'essence même de notre discipline.

6- Du débat architectural et de la politique architecturale et urbaine

Le devenir de nos villes, et l'évolution de l'architecture sont des questions vitales pour l'avenir de notre société ; les enjeux dépassent largement les débats d'école et les questions de style.

L'urbanisme de zonage en vigueur depuis cinquante ans est un urbanisme par défaut : le découpage du territoire par fonctions, ou type d'occupation en zones plus ou moins bien identifiées, privilégie les flux, la simple fonctionnalité, et organise la ségrégation au détriment de l'espace public et de la mixité des usages, méconnaissant ainsi la complexité des phénomènes urbains.

Il est temps de promouvoir une nouvelle pratique : **le projet urbain** dont les règles viseraient, outre la résolution des grandes fonctions urbaines, **une maîtrise des espaces publics et une adéquation entre les équipements collectifs, l'habitat et les lieux de travail** pour retrouver le sens de la ville.

Dans un tel contexte l'architecture retrouverait sa juste place, sa fonction civique dans un système où les valeurs collectives et citoyennes seraient réhabilitées.

Il est urgent **que la question urbaine** dans toute sa complexité **revienne au cœur du débat démocratique.**

Si l'architecture est, comme le dit la loi, **d'intérêt public, alors il faut inscrire la loi dans les faits** afin que soit respecté le droit au logement et le droit à la ville.

A nous de susciter et de développer le débat public sur la ville et sur l'architecture, **à nous de revendiquer les moyens d'une politique** architecturale et urbaine digne de ce nom.